

Reçu le 1/08/07 à 15h00

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines

e-mail : info@ceda-ci.com

<http://www.ceda-ci.com>

C.E.D.A

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUILLET 2007

EDITION

Littérature Générale et enfantine
Scolaire: Primaire- Secondaire
Technique Parascolaire

DIFFUSION EXCLUSIVE

Hatier - Foucher - Didier
HMH Hurtubise - Clé - HAGO- Unesco

DISTRIBUTION

Sépia-Livredis
Robert - Belin

Direction Générale

Téléphone : 20 31 60 35 / 20 31 60 37
Fax : 20 31 60 39

Direction Administrative et Financière

Téléphone : 21 21 64 73 - Fax : 21 25 05 67

04 B.P. 541 ABIDJAN 04

Direction Commerciale

Téléphone : 21 21 64 70 - Fax : 21 21 64 86

S.A. Au capital de 461 000 000 F.CFA - R.C. : CI-ABJ-1962-B-563 - C.C. 0100563 K - CDI : DGE - Régime Réel Normal

GBCI : 111 301 399 31 / BANQUE ATLANTIQUE : 0 25112 034047-50 / BICICI 9550 02095 031 / SG. PARIS : 000200237-47 / BIAO : 36025766 L / BOA : 4831 00 00 72

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 27 JUILLET 2007
A 9 HEURES A L'HOTEL TIAMA**

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte **le vendredi 27 juillet 2007 à 9 heures à l'hôtel TIAMA** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2006, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2006.
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4. Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion et du mandat des commissaires aux comptes durant l'exercice 2006.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2006.
7. Allocation d'indemnités de fonction aux Administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des administrateurs

A TITRE EXTRAORDINAIRE

1. Questions relatives au projet d'augmentation du capital social
2. Divers
3. Pouvoirs pour formalités de publicité

Tous les documents prescrits par les dispositions légales seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société et de la BICI BOURSE quinze (15) jours avant la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme d'économie mixte au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble AGF
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM:CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

ADMINISTRATEURS

- L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par :
 - Monsieur TIO TOURE BAKARY
- MONSIEUR VENANCE KACOU, *Président Directeur Général*
- HATIER DEVELOPPEMENT, représenté par :
 - Monsieur **Arnaud NOURRY**, *Vice Président*
- HMH INTERNATIONAL INC., représenté par :
 - Monsieur **Hervé FOULON**
- BUROTIC SA, représenté par
 - Monsieur **Didier TORELLA**
- Les EDITIONS HATIER représentées par :
 - **MADAME MARIE CLAIRE WASTIAUX**
 - Monsieur **NORBERT ANNEY-KABLAN**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme d'économie mixte au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble AGF
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HATIER DEVELOPPEMENT	40,00 %
ETAT DE COTE D'IVOIRE	20,00 %
C I.P	10,00 %
HMH International	9,00 %
GROUPAMA VIE	3,70 %
GROUPE FRATERNITE MATIN	3,10 %
Personnel CEDA	1,28 %
Autres actionnaires ivoiriens	12,91 %
	=====
	100,00 %
	=====

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social : Abidjan Plateau Immeuble AGF
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes de votre société sont les suivants :

- Cabinet ERNST & YOUNG
- Cabinet KPMG Auditeurs Associés

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RAPPORT DU CONSEIL
A
L'ASSEMBLEE**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme d'économie mixte au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble AGF
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962-B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 JUILLET 2007
ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2006**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la société à Abidjan-Plateau et à celui de la BICI-Bourse à Abidjan plateau.

Il vous sera donné lecture par ailleurs des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition après avoir entendu l'ensemble des rapports.

I- RESULTATS DE L'EXERCICE 2006

A- GENERALITES

Malgré la crise socio politique et économique qui perdure, malgré la partition du pays en deux zones (zone Gouvernementale et zone sous contrôle des Forces Nouvelles)

l'exercice 2006 aurait dû se dérouler sous de meilleurs auspices susceptibles d'apporter une embellie dans notre activité.

Les facteurs déstabilisant ne nous ont pas épargnés tout au long de l'exercice, avec, en exergue ces difficultés : l'absence d'une rentrée scolaire normale en raison des différentes grèves qui l'ont ponctuée jusqu'en décembre. Le changement de cap avec l'abandon de la collection « Ecole et Développement dans les classes de CP dès cette année, matérialisé par une liste officielle ne comportant que les nouveaux manuels et conjugués avec l'indisponibilité de ces derniers, pour des raisons que nous analyserons plus loin nous ont empêché de réaliser le chiffre d'affaires prévu.

En effet, la politique de gratuité des manuels scolaires interrompue depuis 2002, a été reprise au cours de l'exercice 2006, à travers un appel d'offres lancé par le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de la mise sur le marché des manuels (CP) de la nouvelle collection « Ecole et Nation » en remplacement de ceux de la collection « Ecole et Développement ». Suite à cet appel d'offres, nous avons été adjudicataires de trois titres (Français CP2, Mathématiques CP1 et Guide Pédagogique CP, les supports images des AEC (Activités d'Expression et de Création)).

Le montant de ce marché qui s'élève à 823.197.000 FCFA, n'a pu être facturé en raison des retards accusés par les services du Ministère de l'Education Nationale et la Direction des Marchés Publics dans le traitement du dossier de ce marché.

En revanche, l'appel d'offres 2004 actualisé (ouvrages « Ecole et Développement ») a été partiellement facturé à hauteur de 187.843.800 FCFA sur 205 millions de FCFA. Il convient de noter que pour l'appel d'offres portant sur les manuels de la nouvelle collection, une attestation de préfinancement de 518 millions de FCFA ainsi qu'une caution de 32 millions était demandée pour l'ensemble des sept (7) lots.

Aucune banque de la place, n'ayant accepté de nous apporter sa caution en raison de la situation financière déséquilibrée de la société, nous avons été garantie par Hachette via la BNP Paribas. Cette année encore l'apport essentiel de l'aide logistique et financière de notre partenaire Hachette Livre International (H.L.I) ne nous a pas fait défaut. Nous avons également bénéficié du préfinancement par H.L.I de près de 1000 tonnes de papier destinées aux tirages des nouveaux manuels et remis comme avance aux imprimeurs locaux.

Nous avons obtenu un concours de 100.000.000 FCFA de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) pour le fonctionnement.

Au titre de la production

Littérature :

Au cours de l'exercice 2006, CEDA a réalisé une douzaine de titres en coédition avec NEI dont quatre (4) titres de littérature enfantine sont venus enrichir notre catalogue, désormais commun avec les N.E.I.

Ces coéditions s'inscrivent dans la logique de la mise en commun depuis mars 2005 des services de fabrication et de l'édition en vue de la réduction des charges et de la recherche d'économies pour les deux sociétés.

Enseignement préscolaire :

Pas de changement de programme, nous avons effectué une forte réimpression de la collection « la maternelle au quotidien » qui s'impose comme leader incontestable sur le marché.

Enseignement Primaire :

La décision du Ministère de l'Education Nationale de mettre sur le marché une nouvelle collection remplaçant la collection « Ecole et Développement » a été concrétisée par la réalisation des ouvrages de livres élèves et de guides pédagogiques de français, de Mathématiques, d'Education civique et morale, et des supports d'images AEC des classes des CP. Cette collection se poursuivra progressivement jusqu'à la réalisation complète de la nouvelle collection couvrant l'ensemble du Primaire. Ce sont les manuels de cette collection qui font l'objet d'appel d'offres, mettant ainsi fin au « monopole » et à l'existence de la collection « Ecole et Développement ».

D'importants travaux éditoriaux avec le concours actif de notre partenaire H.L.I. ainsi que la coordination entre H.L.I et le centre de production des manuels par nos services.

Tous les travaux préparatoires ont été effectués sur l'exercice mais les délais extrêmement courts qui nous étaient impartis à partir de la date de remise des « bons à tirer », ne nous permettaient pas d'imprimer les quantités demandées sur 2006 et par conséquent d'en facturer l'exécution.

Les impressions des titres du marché ont été confiées aux imprimeurs locaux.

Pour la rentrée 2006-2007, ce sont les ouvrages de CE qui sont prévus.

La différence fondamentale entre la collection « Ecole et Développement » et « Ecole et Nation » sur le plan administratif, est que le copyright de la nouvelle collection appartient à l'Etat et son exploitation concédée à l'éditeur adjudicataire pour une période de trois (3) ans.

Enseignement secondaire :

Année de démarrage des « cahiers d'intégration » couvrant toutes les disciplines en 6^{ème} et 5^{ème}. Douze (12) titres nous avaient été confiés. Ils ont été réalisés dans des délais extrêmement courts à la satisfaction des auteurs et de la Direction de la Pédagogie.

Ces cahiers d'intégration sont de véritables outils d'initiation à la formation par compétence, prévue dans les collèges dans les prochaines années.

Au titre de la distribution

Contrat de distribution par N.E.I

Un contrat de distribution et de diffusion signé avec les Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI) en août 2005 afin d'assurer la distribution des ouvrages CEDA avec un taux de remise de 32% a été reconduit. Ce taux couvre les charges de la distribution, de loyer, d'électricité, d'eau, de téléphone et d'entretien etc....

Un avenant à ce contrat devra être signé afin de réviser l'article 10 portant sur les inventaires au niveau du contrat de distribution.

Les marchés publics

Au titre des marchés publics, CEDA a été adjudicataire de trois lots lors de l'appel d'offres portant sur la nouvelle collection « Ecole et Nation » en remplacement de la collection « Ecole et Développement » pour le niveau du CP d'une valeur globale de 823 millions de FCFA comme indiqué plus haut.

B- COMMENTAIRES SUR LES COMPTES D' EXPLOITATION ET LE BILAN

1° BILAN

Les capitaux propres s'élèvent avec le résultat de l'exercice à FCFA –1.530 millions au 31 décembre 2006 contre FCFA – 1.301 millions au 31 décembre 2005. En effet depuis l'exercice 2003 les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale mixte tenue le 11 juin 2004 ayant statué sur les comptes 2003 a décidé de la poursuite de l'activité ainsi, conformément aux articles 664 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE la société est tenue au plus tard à la clôture de l'exercice de l'exercice 2006, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Les dettes financières ont augmenté du fait de l'ajustement des provisions pour risques et charges liées au départ à la retraite.

Les dettes à court terme ont augmenté suite à un accroissement de l'encours fournisseurs et d'un découvert obtenu auprès de la BICICI.

En effet, les commandes de la rentrée scolaire n'ont pu être soldées avant le 31 décembre 2006 par manque de disponibilités et les paiements reportés sur l'année 2007.

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2006 à 186 millions de FCFA contre 322 millions de FCFA au 31 décembre 2005 dû à une gestion prudente des stocks liées au changement de collection tant au niveau du CP du cycle primaire que pour les cahiers d'activité du secondaire.

Les clients nets s'élèvent au 31 décembre 2006 à 1053 millions de FCFA contre 672 millions de FCFA au 31 décembre 2005. Le solde du compte est constitué à 82 % de la créance sur les Nouvelles Editions Ivoiriennes et une créance sur l'Etat de 187 millions de FCFA.

2° COMPTE D' EXPLOITATION

Les ventes nettes réalisées au 31 décembre 2006 s'élèvent à 1.458 millions de FCFA contre 1.509 millions de FCFA soit une baisse de 3 %.

Les ventes au taux fort sont de 2.127 millions de FCFA en 2006 contre 2.187 millions de FCFA en 2005.

Depuis le 1 août 2005, les Nouvelles Editions Ivoiriennes assurent la distribution des ouvrages de CEDA avec une remise de 32 % sur le prix public.

Le taux de marge sur chiffre d'affaires net passe de 11% en 2005 à 36% en 2006. Cette augmentation se justifie par une amélioration des prix de revient des ouvrages par rapport à ceux de l'année dernière.

LES CHARGES

La recherche d'économies s'est poursuivie avec une diminution des charges de fonctionnement de 52 % s'expliquant par une année pleine de réduction de charges de fonctionnement.

Les investissements au cours de l'exercice se sont élevés à 3,664 millions de FCFA portant principalement sur l'acquisition d'un logiciel de paie et de matériels informatiques. Les dotations aux amortissements ont été déterminées selon les mêmes principes que lors des exercices précédents. Elles s'élèvent à 14,6 millions de FCFA contre 28,7 millions de FCFA.

Nous observons une augmentation des frais financiers de 22 millions de FCFA. Cette hausse se justifie par le non remboursement du crédit spot obtenu auprès de la BICICI à échéance indiquée suite à des retards de paiement de la société distributrice de nos ouvrages (NEI).

Après paiement de l'impôt minimum forfaitaire d'un montant de 7,5 millions de FCFA contre 8 millions l'exercice antérieur, le résultat net dégagé au 31 décembre 2006 est une perte de 229 millions de FCFA contre 197 millions de FCFA en 2005.

3° AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné les comptes, le conseil d'administration décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à FCFA 229.173.386 intégralement au compte report à nouveau. Le conseil suggère à l'assemblée générale qu'aucun dividende ne soit distribué.

L'affectation serait donc la suivante :

Ancien report à nouveau (après affectation du résultat 2005) - 1 896 024 955 FCFA

Affectation au compte « report à nouveau » -229 173 386 FCFA

De telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de - 2 125 198 341 FCFA

Les capitaux propres au 31 décembre 2006 s'élevant à – 1.530 millions de FCFA inférieurs à la moitié du capital social seront restaurés sur l'exercice 2007 si le conseil statue favorablement sur le point d'ordre du jour relatif au projet d'augmentation du capital.

4° INDEMNITES DE FONCTION

Il vous est suggéré d'allouer une indemnité de fonction brute de 3,9 millions de FCFA afin de rémunérer vos administrateurs dont l'appui ne nous a pas fait défaut durant ces années difficiles et qui seront régulièrement sollicités pour les opérations futures de recapitalisation.

5° RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le conseil propose à l'assemblée générale, le renouvellement du mandat des administrateurs qui arrive à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice 2006.

Nous suggérons de renouveler le mandat pour six années conformément aux statuts. De telle sorte que leur mandat arrivera à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2012

- L'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par M. TIO TOURE Bakary
- M. Venance KACOU, *Président Directeur Général*
- Hatier Développement représenté par M. Arnaud NOURRY, *Vice Président*
- HMM International INC., représenté par M. Hervé FOULON
- BUROTIC SA, représenté par M. Didier TORRELLA
- Les EDITIONS HATIER, représentées par Madame Marie Claire WASTIAUX.
- M. Norbert ANNEY-KABLAN

6° CONTRAT AVEC UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration en sa réunion du 21 avril 2006 avait donné son accord pour la prolongation du contrat de consultance qui lie M. ANNEY KABLAN Norbert, administrateur, aux Editions CEDA jusqu'au 31 octobre 2006. A ce jour ce contrat est toujours en cours.

Pour rappel après le départ du directeur de l'édition, CEDA a eu recours à l'Administrateur Anney Kablan Norbert afin d'apporter son expertise à la société moyennant des honoraires mensuelles de l'ordre de 750.000 FCFA charges de téléphone et de carburant comprises. A cet effet un contrat a été signé par les deux parties.

Suite à la restructuration faite en 2005 et au rapprochement effectué avec les NEI le concours de M. ANNEY n'est plus sollicité de façon soutenue comme par le passée. Il intervient de manière ponctuelle sur la réalisation de certains ouvrages de littérature générale et des ouvrages du parascolaire moyennant rétribution.

Il en est de même de la mission auprès de la primature.

Il est proposé à l'assemblée générale de prolonger jusqu'au 31 décembre 2007 selon les même termes, conditions et modalités que le précédent contrat.

A la lecture de ce rapport il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier le personnel pour sa fidélité à la société, à son professionnalisme et à son sens des responsabilités.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31/12/2006

COMPTE DE RESULTAT EN KFCFA	REEL 31/12/2005	BUDGET AU 31/12/2006	REEL AU 31/12/2006	BUDGET CEDA 2007	Variation
CA PF PRIMAIRE & PARASCOLAIRE	1 342 327	1 826 853	1 586 145	1 732 123	
CA PF SECONDAIRES & DIVERS	844 277	949 524	541 751	885 101	
CA PF TOTAL	2 186 604	2 776 377	2 127 896	2 617 224	-3%
REMISE S/PRIMAIRE & PARASCOL.	-422 880	584 593	- 507 566	- 554 279	
REMISE S/SECONDAIRE & DIVERS	-253 978	303 848	- 173 360	- 283 232	
TOTAL VENTE NET	1 509 746	1 887 936	1 458 314	1 779 712	-3%
PRIX DE REVIENT	-1 240 939	1 141 600	- 822 821	- 1 036 827	
DROITS D'AUTEURS	-100 946	93 503	- 106 413	- 121 020	
MARGE BRUTE ACTIVITE 1ère	167 861	652 833	529 080	621 865	215%
<i>Taux de marge /CA net</i>	<i>11%</i>		<i>36%</i>	<i>35%</i>	
RESULTATS COEDITIONS	-134 291	150 000	- 335 600	- 230 000	
ASSISTANCE TECHNIQUE					
REMUNERATION SAVOIR-FAIRE				5 000	
SPECIMENS				15 000	
PUBLICITE PROMOTION	-12 899	15 000	- 9 142	- 15 000	
SS/TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	-147 190	165 000	- 344 742	- 250 000	134%
FABRICATION ABANDONNEES				40 000	
PROVISION POUR PILON				-	
PROVISION POUR RETOUR				-	
PROVISION STOCKS	-48 053	15 000	-	30 000	
PROVISION CLIENTS DOUTEUX	-15 480	15 000	- 8 232	5 000	
PROVISION POUR RISQUES	-16 223		12 144	10 000	
PROVISION POUR IMMO FINANCIERES	-7 060			-	
PROVISIONS DIVERSES	-14 583			-	
SS/TOTAL APUREMENTS	-101 399	30 000	- 20 376	- 85 000	-80%
TOTAL CHARGES DIRECTES	-248 589	195 000	- 365 118	- 335 000	47%
MARGE NETTE	-80 728	457 833	163 962	286 865	-303%
CA marché 2007				1 369 405	
CHARGES marché 2007				1 027 138	
MARGE S/Ouvrages CEDA				342 267	
CA marché 2006		205 194	-	823 197	
CHARGES marché 2006		177 822	-	706 727	
MARGE S/MARCHE		27 372	-	116 470	
AUTRES VENTES					
PRIX DE REVIENT					
MARGE S/AUTRES VENTES	0	0	0		
COEDITION NON GEREE	0	10 000	-	10 000	
SUBVENTION D'EXPLOITATION					
PRODUITS ACCESSOIRES	88 832		57 577		
MARGE S/P. ACCESSOIRES	88 832	10 000	57 577	10 000	-35%
FRAIS DE PERSONNEL	-421 669	220 110	- 236 383	- 273 214	
AMORTISSEMENT	-28 730	20 000	- 14 696	- 15 000	
AUTRES CHARGES	-443 011	207 914	- 211 104	- 215 470	-52%
COUT NET SERVICES	-893 410	448 024	- 462 183	- 503 684	-48%
RESULTAT OPERATIONNEL	-885 306	47 181	- 240 644	251 918	-73%
FRAIS FINANCIERS	-7 769	10 000	- 29 844	- 25 000	284%
PRODUITS FINANCIERS	29 637		479		
RESULTAT ACTIVITE PROPRE	-863 438	37 181	- 270 009	226 918	-69%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (a)	720 660		48 415		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (b)	-46 640		-		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	674 020	-	48 415	-	-93%
IMPOT / SOCIETE	-8 054	13 013	- 7 579	- 61 268	-6%
RESULTAT NET	-197 472	24 168	- 229 173	165 650	16%

COMPTE DE BILAN AU 31-12-2006

ACTIF	MONTANT 2006	MONTANT 2005	PASSIF	MONTANT 2 006	MONTANT 2 005
IMMOBILISATIONS			CAPITAUX PERMANENTS		
Valeurs brutes	388 283 396	384 618 577		-1 439 865 456	-1 222 836 072
- Amortissements	-363 707 638	-349 249 243	Capitaux propres	-1 530 592 039	-1 301 418 653
net	24 575 758	35 369 334	. Capital	461 000 000	461 000 000
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES			. Réserves indisponibles	87 506 302	87 506 302
Dépôts et Cautionnements	8 354 790	8 506 565	. réserves libres	46 100 000	46 100 000
Titres et Certificats FNI	24 630 000	24 630 000	. Report à nouveau	-1 896 024 955	-1 698 552 535
- Provisions titres et certificat	-22 729 065	-22 729 065	. Résultat de l'exercice	-229 173 386	-197 472 420
net	10 255 725	10 407 500	Dettes financières et ressources	90 726 583	78 582 581
VALEURS D'EXPLOITATION			. Provisions pour risques et charges	90 726 583	78 582 581
Stock de marchandises	309 236 700	294 872 944			
Stocks Co-Edition	149 848 511	272 242 163	DETTES A COURT TERME		
GHI 146 850 404			Fournisseurs	688 292 354	429 138 478
HMH 2 102 856			Effets à payer	144 481 280	213 181 250
Netter 895 251			Clients	11 858 153	59 147 313
- Provision stock traditionnel	-184 172 873	-188 303 613	Etat	17 086 148	61 989 085
- Provision stock co-edition	-88 695 210	-56 502 308	Co- Edition GHI	1 882 881 625	1 550 613 233
net	186 217 128	322 309 186	CNPS	1 257 756	461 718
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES			Créditeurs divers	423 186 475	469 379 568
Clients Valeurs brutes	1 455 196 340	1 090 668 995	Banques	195 484 093	626 997
-Provisions	-404 024 205	-418 518 294	total dettes à court terme	3 364 527 884	2 784 537 642
Effet à recevoir	2 823 075	0			
net	1 053 995 210	672 150 701			
Fournisseurs	24 869 885	55 077 582			
Personnel	2 410 877	3 996 015			
Etat	63 262 077	65 758 441			
Débiteurs divers	484 521 184	162 485 860			
- provisions	-81 469 541	-82 880 540			
Banques /CCP/ virements de fonds	156 024 125	316 789 677			
- provisions	0	0			
total valeurs réalisables	1 703 613 817	1 193 377 736			
TOTAL ACTIF	1 924 662 428	1 561 463 756	TOTAL PASSIF	1 924 662 428	1 561 701 570

BUDGET 2007

I- COMMENTAIRES SUR LE BUDGET 2007

A- Le chiffre d'affaires

Il sera une fois encore dépendant du contexte dans lequel la société évoluera. Compte tenu de la décrispation du climat socio politique actuel qui augure un environnement économique et social stable, nous espérons pouvoir réaliser nos prévisions à travers le circuit de distribution de notre principal client. Les prévisions de ventes net 2007 s'élèvent à 3.972,314 millions de FCFA.

Il s'analyse comme suit :

Chiffre d'affaires net éditeur	1.749.712	KFCFA
Chiffre d'affaires marché	2.192.602	KFCFA
Chiffres d'affaires Diffusion	30.000	KFCFA

En espérant un environnement socio politique stable et une rentrée scolaire effective, ce chiffre d'affaires pourra être réalisé grâce aux ventes réalisées avec notre principal client à travers son circuit normal de distribution. Nous enregistrons le maintien du taux de la remise de 32% aux Nouvelles Editions Ivoiriennes chargées de la distribution des ouvrages de Ceda.

En comparaison avec le réalisé de l'exercice 2006 qui était de 1.458.314 KFCFA nous constatons une hausse de 2.514.000 KFCFA. Cette hausse se justifie par deux marchés d'Etat issus des appels d'offres du Ministère de l'Education Nationale portant sur la nouvelle collection « Ecole et Nation » qui remplace progressivement la collection « Ecole et Développement ».

B- Les immobilisations

Il est prévu l'acquisition de cinq ordinateurs et de deux imprimantes évaluée à 5 millions de FCFA afin de renouveler une partie du parc informatique vieillissant. Ainsi que l'achat d'un véhicule évalué à 12 millions de FCFA.

C- Résultat

Avec les différents efforts de réduction des charges et des différentes restructurations mises en œuvre et dans les conditions de chiffre d'affaires cités plus haut, notamment grâce à la facturation du marché pour 2.192 MFCFA, nous prévoyons un résultat opérationnel de 251,918 millions de FCFA et un résultat bénéficiaire net après impôt de 165,650 millions de FCFA.

**RAPPORT DU CONSEIL
PORTANT
SUR
L'AUGMENTATION DU CAPITAL**

CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique

Au capital de 461.000.000 FCFA

Siège social : Abidjan Plateau Immeuble AGF

04 B.P 541 Abidjan 04

RCCM CI-ABJ-1962-B-563

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Augmentation du capital de la Société

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le Conseil d'Administration, au cours de sa réunion du 4 juin 2007 a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de procéder à une augmentation du capital de la société à hauteur de un milliard huit cent quarante quatre millions (1 844 000 000) FCFA, pour le porter de la somme de quatre cent soixante et un millions (461.000.000) FCFA à la somme de deux milliards trois cent cinq millions (2.305.000.000) FCFA.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de trois cent soixante huit mille huit cent (368 800) actions nouvelles de cinq mille (5.000) FCFA chacune, à souscrire au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues par les actionnaires sur la Société.

1 Motifs de l'augmentation de capital proposée

L'augmentation de capital a pour objet de porter le niveau des capitaux propres de la Société à un solde positif excédant cent millions (100.000.000) FCFA, correspondant au montant minimum du capital social exigé pour les sociétés cotées à la BRVM.

2 Prix d'émission

Le conseil d'administration propose que le prix d'émission des actions soit fixé au pair, à savoir cinq mille (5.000) FCFA par action.

3 Montant de l'augmentation de capital

Comme énoncé ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital proposée par le conseil d'administration est de un milliard huit cent quarante quatre millions (1 844 000 000) FCFA.

4 Droit préférentiel de souscription

Les actionnaires pourront faire usage de leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible sur les actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible.

5 Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital

Si vous approuvez ces recommandations, vous porterez le capital de la Société de quatre cent soixante et un millions (461.000.000) FCFA à deux milliards trois cent cinq millions (2.305.000.000) FCFA dans les conditions prévues au présent rapport et réitérées aux projets de résolution soumis à votre vote.

A cet effet, le conseil d'administration propose que l'assemblée générale délègue au conseil les pouvoirs nécessaires en vue de la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, modifier le cas échéant les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions, prendre toutes les mesures utiles pour la réalisation définitive de l'opération et procéder à la modification corrélative des statuts.

Pour le conseil d'administration

Le Président
Monsieur Venance KACOU

**PROJET
DU
TEXTE DES RESOLUTIONS**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme d'économie mixte au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble AGF
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962-B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS
PRESENTEES
A
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 JUILLET 2007**

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur la marche de la société et sur les conventions réglementées pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2006 :

- approuve les états financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés desquels il résulte une perte de FCFA 229.173.386
- approuve en outre toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration,
- donne acte au conseil d'administration de l'exécution des conventions réglementées prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, conformément à l'article 33 des statuts, décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2006.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide que les résultats soient affectés en report à nouveau comme suit :

La perte nette s'élevant à 229.173.386 FCFA de la manière suivante :

Affectation au compte « Report à nouveau »	229.173.386 FCFA
--	------------------

Ancien report à nouveau	1.896.024.955 FCFA
-------------------------	--------------------

De telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de	2.125.198.341 FCFA
---	--------------------

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'allouer une indemnité de fonction au conseil d'administration d'une valeur brute de 3.900.000 FCFA au titre de l'exercice 2006.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de six ans. De telle sorte que leur mandat arrivera à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 :

- L'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par M. TIO TOURE Bakary
- M. Venance KACOU, Président Directeur Général
- Hatier Développement représenté par M. Arnaud NOURRY, Vice Président
- HMH International INC., représenté par M. Hervé FOULON
- BUROTIC SA, représenté par M. Didier TORRELLA
- Les EDITIONS HATIER, représentées par Madame Marie Claire WASTIAUX.
- M. Norbert ANNEY-KABLAN

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale au titre du contrat de consultance de l'administrateur ANNEY Kablan Norbert décide de prolonger jusqu'au 31 décembre 2007 selon les mêmes termes, conditions et modalités que le précédent contrat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Autorisation de l'augmentation de capital de la Société sur les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, sur le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, décide de procéder à une augmentation du capital social à hauteur de un milliard huit cent quarante quatre millions (1 844 000 000) francs CFA. Cette augmentation aura pour effet de porter le capital de la Société de quatre cent soixante et un millions (461.000.000) FCFA à la somme de deux milliards trois cent cinq millions (2.305.000.000) FCFA francs CFA.

Cette augmentation de capital serait réalisée par la création de trois cent soixante huit mille huit cent (368 800) actions nouvelles de cinq mille (5.000) francs CFA chacune, souscrites au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues par les actionnaires.

Les actions nouvelles conféreront à leurs propriétaires, dès leur création, des droits identiques à ceux reconnus aux titulaires d'actions anciennes. Elles seront également soumises tant aux dispositions statutaires qu'aux résolutions des Assemblées Générales de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Souscription à titre irréductible et/ou réductible

L'assemblée, sur le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, décide que les actions nouvelles, soit trois cent soixante huit mille huit cent (368 800) actions nouvelles, seront souscrites par l'ensemble des actionnaires qui pourront faire usage de leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible sur les actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible.

Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ne permettraient pas d'absorber la totalité de l'augmentation de capital, l'assemblée générale autorise les sociétés du Groupe Hachette, qui s'y engagent expressément en leur qualité d'actionnaires de référence et en vue de garantir la bonne fin de l'opération d'augmentation du capital, à souscrire pour le solde des actions non souscrites par les autres actionnaires, et à libérer les dites actions par compensation avec les créances certaines liquides et exigibles détenues par ledit actionnaire de référence contre la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts

Par application des dispositions de l'article 568 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'assemblée décide de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, et de procéder à la modification corrélative des

statuts, conformément aux résolutions de l'assemblée, à charge pour le conseil de préparer et communiquer aux actionnaires un rapport sur l'exécution de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales prescrites.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

**RAPPORTS
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ORIGINAL

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES, S.A.
CEDA**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Avenue Noguès
01 B.P. 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Avenue Noguès
01 B.P. 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES, S.A.
CEDA

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de CEDA, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable de l'OHADA (SYSCOHADA).

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

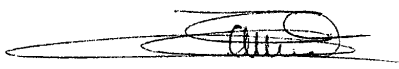
Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique

ERNST & YOUNG



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 4 juin 2007

ORIGINAL

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES, S.A.
CEDA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Avenue Noguès
01 B.P. 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Avenue Noguès
01 B.P. 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES, S.A.
CEDA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. COCONTRACTANT : HMH LTEE

Administrateur concerné : HMH LTEE

Nature et objet : Un contrat de coédition a été signé le 30 septembre 1998 entre le CEDA et les Éditions HURTUBISE HMH, par lequel ils conviennent de la réalisation d'ouvrages ou de produits dans le cadre d'une société en participation CEDA/HMH.

Modalités : Les Éditions HURTUBISE cèdent les ouvrages au CEDA avec une remise de 50 % sur le prix public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.

Au 31 décembre 2006, le résultat de la coédition à rétrocéder à HMH au titre de cette convention s'élève à FCFA 3,28 millions.

2. COCONTRACTANT : GROUPE HATIER INTERNATIONAL

Administrateur concerné : Hatier Développement

Nature et objet : Le contrat de coédition signé entre le CEDA et le Groupe Hatier international, mis à jour le 8 mars 2001, précise les modalités du rapprochement entre les parties pour l'élaboration ou l'adaptation, le développement et la commercialisation des ouvrages et produits réalisés ou à réaliser en commun.

Rémunération

: Cette convention prévoit, au profit du CEDA, une rémunération pour frais de gestion de la coédition fixée à 2 % du chiffre d'affaires net hors taxes encaissé.

Les frais de promotion à la charge du Groupe Hatier International (GHI) ainsi que les frais de distribution et de diffusion supportés par le CEDA sont fixés forfaitairement à 6 % du prix de vente public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager en parts égales entre les deux parties.

Au titre de l'exercice 2006, le résultat de ces opérations revenant à votre Société s'élève à FCFA 62,38 millions. Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 92,39 millions, FCFA 82,4 millions et FCFA 22,14 millions.

3. COCONTRACTANT : HACHETTE LIVRE

Administrateur concerné : Hatier Développement

Nature et objet : Assistance technique de Hachette Livre au profit de votre Société.

Rémunération : Au cours de l'exercice 2006, compte tenu de la période difficile que traverse le CEDA, Hachette Livre n'a pas émis de facture à votre Société au titre de cette convention.

4. COCONTRACTANT : MONSIEUR VENANCE KACOU

Nature et objet : Convention fixant les rémunérations, avantages et primes de Monsieur Venance Kacou en qualité de Président-Directeur Général de votre Société.

5. COCONTRACTANT : MONSIEUR NORBERT ANNEY KABLAN

Administrateur concerné : Monsieur Norbert Anney Kablan

Nature et objet : Un contrat de consultant a été signé le 1^{er} janvier 2004 entre le CEDA et Monsieur Norbert Anney Kablan dans lequel ils conviennent que ce dernier apporte son expertise à votre Société dans ses domaines de compétence en ce qui concerne l'édition, soit de littérature générale ou enfantine, soit de conception de manuels scolaires ou parascolaires.

Dans le cadre de ces accords, le 21 décembre 2005, il a été confié à Monsieur Norbert Anney Kablan une mission portant sur l'image des deux sociétés CEDA et NEI auprès de la primature.

Modalités : Le contrat de consultant prévoit une rémunération forfaitaire mensuelle de FCFA 650.000, ainsi que la somme de FCFA 100.000 par mois au titre de la prise en charge de certains frais et une prime de FCFA 500.000, soit une rémunération annuelle de 9,5 millions inscrite dans les charges de l'exercice 2006.

Au titre de la mission de développement, une charge de FCFA 6 millions a été comptabilisée sur l'exercice 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique

ERNST & YOUNG



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 4 juin 2007

ORIGINAL

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION
AFRICAINES, S.A.
CEDA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 JUIN 2007

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES, S.A.
CEDA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 JUIN 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A. (CEDA) et en exécution de la mission prévue à l'article 564 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en cas d'augmentation du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de l'augmentation de capital envisagée.

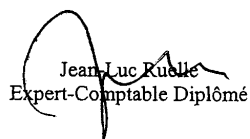
Nous avons analysé l'opération d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions de cette opération qui augmentera le capital de votre Société de FCFA 461.000.000 à FCFA 2.305.000.000.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG – Auditeurs Associés en Afrique

ERNST & YOUNG


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orion
Expert-Comptable Diplômé

Le 4 juin 2007